

et, j'en profite pour féliciter le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources des propos très nets et très courageux qu'il a tenus à Denver...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a la parole pour poser des questions et non pour envoyer des fleurs.

M. Douglas: Je voudrais donc demander au premier ministre suppléant si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources énonçait la politique du gouvernement lorsqu'il a développé ses vues sur la propriété et la mise en valeur des ressources du Canada?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le député ne pourrait-il pas préciser un peu sa question? Demander si le gouvernement, si le premier ministre a...

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Non.

L'hon. M. Sharp: S'il me demande si le premier ministre ou moi-même avons lu le discours du ministre avant qu'il ne le prononce, je réponds non, mais s'il songe à un point précis du discours, à un passage en particulier, je peux tâcher de répondre à sa question.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, si je me souviens bien, le discours s'étendait sur 35 ou 40 pages. Le ministre a dit que les ressources canadiennes devraient appartenir à des Canadiens et être exploitées par eux. Énonçait-il alors la politique officielle? Je le demande au premier ministre suppléant.

L'hon. M. Sharp: Vous voyez, monsieur l'Orateur, dans quel embarras je suis. Le député paraphrase les propos du ministre. S'il pouvait simplement citer textuellement...

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous sommes évidemment...

L'hon. M. Greene: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Puisque le député a fait allusion à mon discours, je pourrais peut-être indiquer ce que ce discours renfermait. Il y était dit que nous étions désireux d'avoir...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute qu'une déclaration du ministre change beaucoup la situation. Je ne suis pas sûr qu'il puisse le faire en soulevant la question de privilège.

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Le ministre voudrait-il reprendre son siège?

L'hon. M. Greene: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Le ministre aurait-il l'obligeance de reprendre son siège? J'ai rendu ma décision sur la première question de privilège. Le ministre peut en poser une seconde que j'entendrai.

L'hon. M. Greene: En toute déférence, monsieur l'Orateur, je crois que dans la mesure où le député a fait allusion à des propos que j'aurais tenus, je devrais pouvoir, en quelques mots, éclaircir ce point...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. C'est précisément le point que je voulais faire ressortir. Si le ministre voulait se reporter aux précédents et aux nombreux commentaires, il verrait qu'on ne peut soulever la question de privilège à ce sujet. La discussion pourrait continuer longtemps entre députés et ministres pour savoir ce qu'on a dit et ce qu'on n'a pas dit, s'il s'agissait ou non de la politique gouvernementale. Nous devrions plutôt permettre aux autres députés, qui attendent avec impatience, de prendre part à la période des questions dont la fin approche rapidement.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une brève question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Si le député a une brève question supplémentaire à poser, nous aurons une brève question de privilège et un bref rappel au Règlement, après quoi la période des questions aura pris fin. Je propose que nous passions à un autre sujet.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le Règlement de la Chambre indique bien clairement qu'on peut demander au premier ministre suppléant si la déclaration du ministre constitue une politique du gouvernement. Or, je serais satisfait que le premier ministre suppléant nous dise qu'il n'a pas lu le discours et qu'il n'est donc pas prêt à répondre, mais il esquivait la question en prétendant que nous devons nous montrer précis à l'égard d'un discours de 35 à 40 pages. A mon avis, le premier ministre suppléant